

**Délibération CA-2018-52**  
**du Conseil d'administration réuni en formation plénière**  
**Séance du 23 novembre 2018**

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration**  
**du 4 décembre 2017**

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

*Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 4 décembre 2017.*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 23 novembre 2018 en formation plénière, à 29 membres présents ou représentés, avec une abstention et 28 votes « pour » :

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 4 décembre 2017.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2018

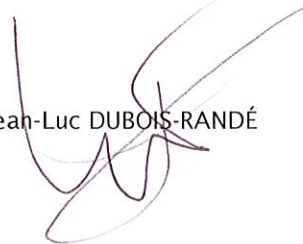
La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.*